

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-44
Objet de la Délibération :
Approbation du Compte
Financier Unique 2025-
Budget de l'Eau

Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND,
Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT,
Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise
BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO,
Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Rémi ROUX se retirant du vote

Soit 17 votants

Date de convocation :
23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

- *Vu* le Code Général des Collectivités (CGCT) et notamment son article L. 2222-3 ;
- *Vu* le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget de l'eau lequel peut se résumer ainsi :

EAU	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		13 978,15 €		208 633,40 €		
Opérations exercice	364 084,46 €	390 693,27 €	443 590,62 €	281 186,63 €		
Total	364 084,46 €	404 671,42 €	443 590,62 €	489 820,03 €	807 675,08 €	894 491,45 €
Résultat de clôture		40 586,96 €		46 229,41 €		86 816,37 €
Restes à réaliser			58 862,68 €			
Total cumulé		40 586,96 €	58 862,68 €	46 229,41 €	12 633,27 €	
Résultat définitif		40 586,96 €	12 633,27 €			27 953,69 €

- *Vu* le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau ;
- *Considérant que* le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



- *Considérant que* le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'eau, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique :
- *Considérant que* le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, *à l'unanimité (17 voix pour)* :

- Approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**